

COMITE SYNDICAL**DU 6 NOVEMBRE 2020**

Le 6 novembre 2020 à 18 heures 15, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 9 octobre 2020 par Madame Laurence THERY vice-présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	30
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	6 666

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 10 novembre 2020

Affichage le :

Secrétaire de séance : Aurélie COHENDET

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJAJI, Vincent FRISTOT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET, présent jusqu'à 21 h 02 (puis a donné pouvoir à Monsieur Pierre BEJAJI), Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anthony MOREAU, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, Robert CUCHET, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude DARLET, Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, Olivier SALVETTI, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléante présente :

Mme Séverine JACQUIER, (Grenoble-Alpes Métropole),

Titulaire absent supplée :

- M. Florent CHOLAT (Grenoble-Alpes Métropole) est supplée par Mme Séverine JACQUIER
M. Pierre LABRIET (Grenoble-Alpes Métropole) est supplée par Monsieur Pierre BEJAJI

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Benoît PARENT (AURG), Maxime GONZALEZ (Grenoble-Alpes Métropole), Catherine CHABERT, (DDT38), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Objet : Désignation de représentants dans les organismes extérieurs

Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 038-253804314-20201106-20_XI_VII-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 6 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N° 20-XI-VII

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Mesdames, Messieurs,

Des représentants de l'Etablissement Public du SCoT sont amenés à siéger dans diverses instances et organismes liés à son activité. Sans désignation faite par le comité syndical, le président représente de plein droit le syndicat mixte.

Il est proposé d'arrêter une liste des représentants de l'Etablissement Public dans ces instances et organismes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Arrête la liste de représentants de l'Etablissement Public suivante dans les instances et organismes où il est amené à siéger :**

Commission départementale d'aménagement commercial	Jean-Luc CORBET
Fédération nationale des SCoT	Laurence THERY
Agence d'urbanisme de la région grenobloise	Philippe CARDIN
Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers	Nadine REUX
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Drac-Romanche	Vincent FRISTOT
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Bièvre Liers Valloire	Martial SIMONDANT
Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bas Dauphiné plaine de Valence	Albert BUISSON
Comité de rivière des 4 vallées du bas Dauphiné	Martial SIMONDANT

- **Déclare qu'en cas d'empêchement des représentants, la Présidente représentera le syndicat mixte au sein des instances ou déléguera un membre du bureau à cet effet,**

Vote : 30
Voix pour : 30 correspondant à 9 999,02 voix
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait Grenoble, le 6 novembre 2020

La Présidente

Laurence THERY

Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le



ID : 038-253804314-20201106-20_XI_VII-DE
